



Association Européenne
des Handicapés Moteurs

**SIÈGE SOCIAL A BOUCAU (64340), DOMAINE DE MATIGNON
DÉCLARÉE LE 31 JANVIER 1964 A LA PRÉFECTURE DE SEINE ET OISE**

**PROCÈS VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 16 JUIN 2018**

Le 16 Juin 2018 à 14 heures, les membres de l'association se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au Hameau de Gâtines, à VALENCAY (36 600) sur convocation écrite adressée à tous les adhérents par le conseil d'administration.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Michel LACLAU, président de l'association, assisté par les membres du bureau.

La feuille de présence est émargée par 34 membres présents et porteurs de pouvoirs, soit 80 membres sont présents et représentés sur 208. En conséquence, le quorum d'un quart est atteint, et l'Assemblée peut valablement délibérer.

Tous les membres du Conseil d'Administration sont présents(es) exceptés Mr et Mme Mallez.

Ordre du jour

- Rapport moral du Président
- Rapport financier du Trésorier adjoint
- Compte-rendu financier par l'Expert-Comptable
- Rapport du Commissaire aux comptes
- Rapports activités établissements par les directeurs
- Quitus aux Administrateurs
- Renouvellement et élection des Administrateurs sortants
- Questions diverses

* * * * *

Mot d'accueil de Michel LACLAU, Président

Bienvenue à toutes et à tous, résidents, familles, membres, sympathisants, salariés, bénévoles et invités.

Cette assemblée est enregistrée pour faciliter la réalisation du compte-rendu.

Merci à vous tous (tes) de participer à notre assemblée générale.

208 personnes ont adhéré à ce jour à l'association.

80 membres sont présents ou représentés.

Le quorum d'un quart est atteint. L'assemblée générale ordinaire de l'AEHM pour l'année 2017 peut donc valablement se dérouler.

Je vous prie d'excuser :

- Mme De GOUVILLE, Directrice de la Prévention et du Développement Social au Conseil Départemental de l'Indre ;
- Monsieur HARDY, Délégué départemental des ARS de l'Indre ;
- Mme DU PEUTY, Inspectrice des ARS de l'Indre ;
- Mr RAVAT, Inspecteur de l'Education Nationale de l'Indre.

Je remercie de sa fidèle présence à notre assemblée générale, Mr DOUCET, le Maire de Valençay, qui nous dira quelques mots.

Je vous présente à la tribune, Mr JOBBE DUVAL, le trésorier de l'AEHM, Mr Etienne GOBIN, notre nouveau Directeur Général, Mr Sébastien CRUEGE, notre nouveau Commissaire aux Comptes du cabinet SAGEC à Bordeaux. Vous aurez aussi l'intervention de Mr MACE, notre expert-comptable de la SOFIDEEC, et Messieurs CUISINIER RAYNAL et DUBOURG.

Merci à l'établissement du Hameau de Gâtines, à Isabelle LEDUC, la directrice et à l'ensemble du personnel mobilisé pour la réussite de cette assemblée générale, et des jours de réunion que nous avons passé ici.

Je salue la présence des délégations de résidents du Sud-Ouest et des Marizys, je remercie leurs accompagnants, les parents, et les résidents de Chantaloup, qui ont aussi fait le déplacement pour cette assemblée générale.

Merci également à Carine MOMMEJA, assistante de direction au siège, qui a aussi contribué à préparer cette assemblée générale, et qui deux fois par an, se charge de coordonner la réalisation du bulletin de notre association et sa mise en page. Je tiens à la remercier et ceux et celles qui ont envoyé des articles, et à l'équipe du Hameau de Gâtines à Valençay qui comme chaque année en a réalisé l'impression.

Le bulletin a donc ainsi pu être prêt pour aujourd'hui.

Merci à tous nos partenaires, Agences Régionales de Santé, Conseils Départementaux, Education Nationale, Mairies, Communautés de Communes, bénévoles qui interviennent dans nos différents établissements, aux nombreux donateurs de notre association.

J'ai une pensée particulière pour les résidents qui sont décédés depuis notre dernière assemblée générale : Johanna à Valençay, Jean-Marc et Marcel à Soustons, et Pierre à Tarnos.

En préambule à cette assemblée générale vous avez reçu l'ordre du jour.

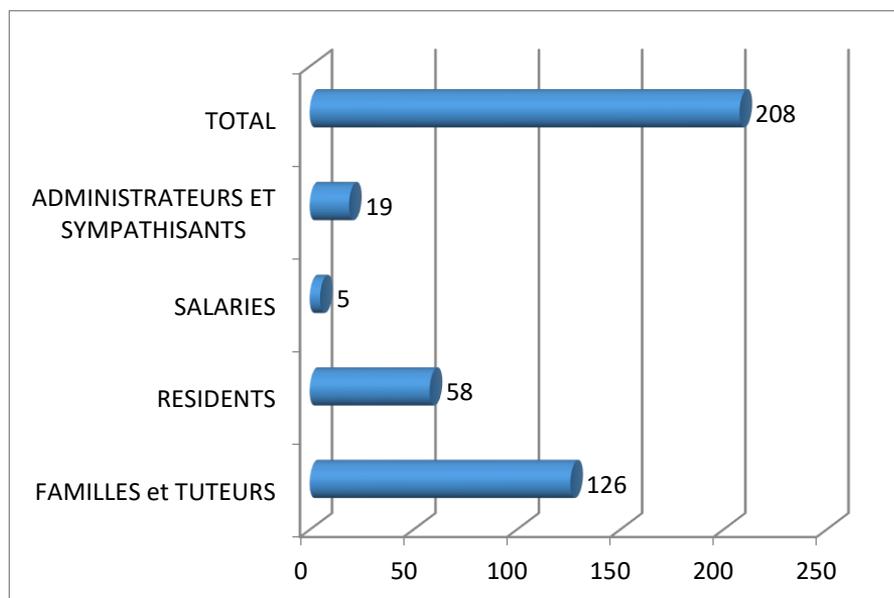
I. L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

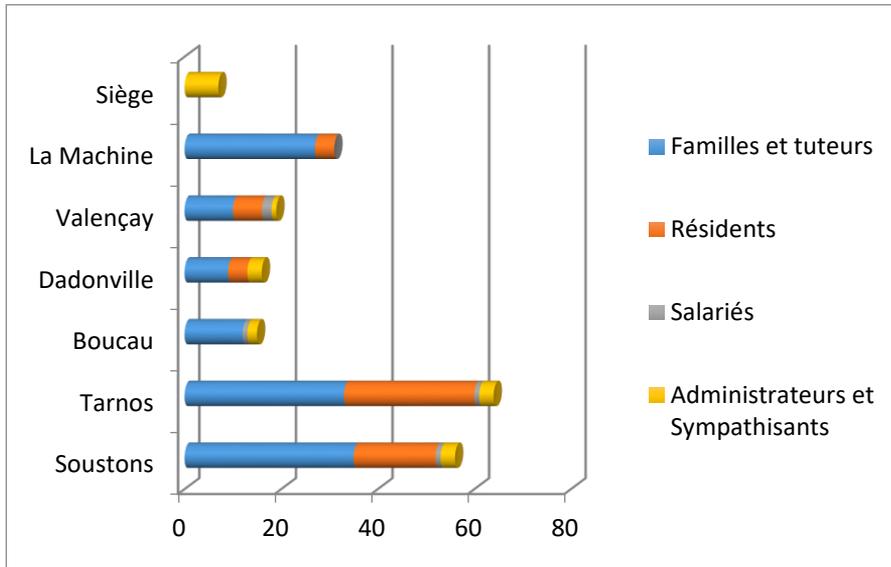
1. Analyse des adhérents, préparée par Carine MOMMEJA, assistante de direction générale de l'AEHM

Etat quantitatif des Etablissements

Etablissements	Usagers	Professionnels en CDI (ETP)	Budgets (en k€)
TARNOS	71	82,1	3 995
SAVS Landes	24	2,75	142
SOUSTONS <i>A.Lestang et Les Arènes</i>	97	110,36	6 208
LA MACHINE	99	99,32	5 937
BOUCAU	114	85,17	5 063
DADONVILLE	66	77,73	4 452
VALENCAY	107	105,59	7 016
SIEGE	0	2	338
TOTAL	578	565,02	33 151

Les adhérents (juin 2017) :





	Familles et tuteurs	Résidents	Salariés	Administrateurs et Sympathisants	Total
Soustons	35	17	1	3	56
Tarnos	33	27	1	3	64
Boucau	12	0	1	2	15
Dadonville	9	4	0	3	16
Valençay	10	6	2	1	19
La Machine	27	4	0		31
Siège	0	0	0	7	7
Total	126	58	5	19	208

2. RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT, Mr LACLAU

Dans ce rapport que je présente au nom du Conseil d'Administration, je traiterai plusieurs points en quatre questions :

- Fonctionnement statutaire du Conseil d'Administration
- Fonctionnement général de l'Association et les changements intervenus
- Quelques mots sur nos établissements
- Quelques perspectives pour l'année à venir

Dans ce rapport moral, je laisserai un temps de parole à M. DUBOURG, JC. CUISINIER RYANAL et E.GOBIN.

• Fonctionnement du Conseil d'Administration, année 2017

4 réunions annuelles sont prévues dans les statuts.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois, dont 2 fois à Paris, deux fois au Siège social à Boucau.

Plusieurs réunions, désormais institutionnalisées, ont été organisées entre les membres du Conseil d'Administration et les Directeurs (trices) d'établissement, la dernière s'étant tenue ce matin au Hameau de Gâtines.

Deux membres du CA ont démissionné en cours d'année : Mr et Mme MALLEZ pour des raisons personnelles, et Mr Bernard CAPDEVILLE n'a pas souhaité, pour cette AG renouveler son mandat. Ces trois personnes sont membres du CA depuis 15 à 20 ans et je tiens à les remercier chaleureusement pour leur investissement bénévole.

Une administratrice, Geneviève ROBINO et quatre administrateurs, Mrs Bruno FABRE, Jean René MARTIN, Dr Jacques PINSOLLE et Jean Marie MIRAMON ont été cooptés en cours d'année et à l'unanimité par les membres du CA.

Le CA présentera leurs candidatures à votre vote lors de cette AG, auparavant ils auront l'occasion de se présenter à vous.

J'en profite pour vous présenter les trois cadres recrutés depuis notre dernière AG, en juin 2016 :

- Maïder AMESTOY, chef comptable à Aïntzina,
- Claire HISCOCK, chef de service antenne d'Aïntzina à Morcenx,
- Alexis COTE, cadre administratif aux Marizys.

• Fonctionnement général de l'AEHM et changements intervenus ou en cours

Fonctionnement du Siège social

Vous aviez pu constater que Mme CETAIRE, directrice générale de l'AEHM, était absente lors de notre dernière Assemblée Générale à Boucau en juin 2017, pour cause d'arrêt maladie depuis le 13 février 2017.

Ces arrêts maladie renouvelés de mois en mois, ont rendu la gestion de l'association problématique d'autant plus qu'il était difficile, compte tenu de l'importance du poste, de faire appel à un Directeur Général intérimaire.

Pour faire face à cette situation j'ai cumulé les fonctions de Président et de Directeur général, pendant 1 an, mais cela ne pouvait s'éterniser.

Nous avons pris la décision de licencier Mme CETAIRE au 31 octobre 2017. Elle est sortie des effectifs de l'AEHM le 2 mai 2018.

Pour son remplacement, nous avons mis en place un Comité de recrutement (le Bureau de l'AEHM) et avons aussi fait appel à un cabinet de recrutement pour sélectionner des candidat(e)s.

Au terme de ce processus, nous avons recruté Etienne GOBIN qui a pris ses fonctions le 12 mars 2018.

Dès son arrivée, je l'ai accompagné dans chacun des établissements de l'AEHM pour qu'il rencontre les directions, les cadres, les salariés.

Il se présentera à vous dans quelques minutes.

Carine MOMMEJA, assistante de direction en CDD, a vu son contrat de travail transformé en CDI.

Je ne vous cache pas que les arrivées d'une nouvelle administratrice, de quatre nouveaux administrateurs et d'Etienne GOBIN sont un grand bonheur, un grand soulagement pour moi et un enrichissement majeur pour l'ensemble de l'AEHM.

Réunions du Comité directeur de l'AEHM

Pour mémoire, il est composé des six directeurs d'établissement.

Je l'ai réuni 6 fois, au Siège et à Valençay (2 fois) et la dernière fois le 23 janvier 2018 à Bordeaux dans les locaux aimablement mis à notre disposition par la SAGEC, notre nouveau Commissaire aux Comptes.

Nous y avons traité de toutes les questions et projets concernant l'AEHM, comme par exemple : la migration du plan comptable, la question des situations médico-légales à risques pour lesquelles j'ai alerté les ARS de Nouvelle Aquitaine et Centre Val de Loire (JC Cuisinier Raynal vous fera le point sur cette question), la préparation des réunions du CCE et les négociations d'accord d'entreprise, la mutualisation des systèmes informatiques (avec les conseils de Mr SALVERT), le dossier Logiciel usager, la mission qualité au sein des établissements etc...

Réunion avec Me Morand

Dans le cadre du fonctionnement du Comité Directeur, nous avons consacré une journée avec Me MORAND (cabinet Barthélémy) en septembre à Valençay portant sur la réforme du Code du travail (Loi Macron) et les conséquences à prévoir pour l'AEHM.

Comité Central d'Entreprise

Le CCE a été réuni 3 fois en 2017, deux fois au Siège et une fois à Valençay.

Je remercie Isabelle LEDUC et Sylvain DESCOUTEY de m'avoir assisté lors de ces réunions.

Pour la première fois, un important travail de consolidation de données a été réalisé par les établissements et Carine MOMMEJA au siège pour présenter aux membres du CCE, la BDES (Banques de Données Economique et Sociale).

Dans les années à venir l'élaboration de la BDES sera facilitée par la modernisation de notre système d'information.

Conformément à la loi, le CCE a été formellement consulté en juillet 2017, sur les orientations stratégiques de l'AEHM, sur la situation économique et financière, sur la politique de l'emploi et les conditions de travail.

A l'unanimité les membres du CCE ont donné un avis favorable sur chacune de ces trois consultations. Ces derniers mettant toutefois l'accent sur la nécessité pour l'association de maintenir et si possible d'améliorer la qualité de vie au travail.

Accords d'entreprise

J'ai mené des négociations avec les deux délégués syndicaux centraux, Madame PALETOU pour la CGT et Monsieur BOUCHIER pour la CFTC, pour la conclusion de 3 accords : un sur le calcul de prise des congés pour certaines catégories de salariés, un autre sur la modification du Contrat Epargne Temps, et un 3ème sur des indemnités kilométriques pour les salariés se rendant au travail à vélo. Ces 3 accords ont été validés par la DIRECCTE, par récépissé de dépôt le 22 mars 2018.

Je rappelle que l'Accord Génération a également été renouvelé en 2017. Décision de conformité a été formalisée par la DIRECCTE, le 27 juin 2017.

Ces accords sont applicables dans tous nos établissements.

Ces négociations se sont déroulées dans un excellent esprit d'échange, de compréhension et de confiance réciproque, ce dont je remercie les délégués.

En l'absence de la Directrice générale, je remercie Isabelle LEDUC pour son investissement et pour l'assistance qu'elle m'a apportée dans ces négociations.

Journées AEHM

Elles se sont déroulées à Tarnos, les 7 et 8 décembre 2017.

Faisant suite aux préoccupations des partenaires sociaux, la première journée a eu comme thème la qualité de vie au travail, avec l'intervention d'un chargé de mission de l'ARACT Aquitaine. Un certain nombre d'outils d'observation et de diagnostic de la qualité de vie ont été présentés et ne demandent qu'à être testés et utilisés dans les établissements.

Lors de la deuxième journée, deux équipes de La Machine et Valençay nous ont présenté les démarches et actions entreprises dans ces établissements sur la question délicate et complexe de la Vie Intime, Affective et Sexuelle des personnes accueillies à l'AEHM.

Au-delà de la qualité des actions et projets présentés, nous avons tout particulièrement été sensibles et impressionnés par la sensibilité, le ton juste, utilisés par les intervenantes pour nous faire part de cette dimension, en grande partie invisible pour moi, de la vie intime des personnes accueillies et de l'action des équipes.

A partir de ces 2 exemples j'insiste, en référence au projet associatif, pour rappeler l'importance vitale pour notre association de savoir identifier et formaliser ce que nous savons bien faire, nos réussites, nos expériences, nos innovations, de les partager au sein de l'AEHM.

Changement de Mutuelle

Un important travail a été réalisé pour l'élaboration d'un appel d'offre pour le renouvellement de la Mutuelle. C'est la Mutuelle OCIANE qui a été choisie par le groupe de travail constitué pour l'occasion.

Je remercie les membres de ce groupe, tout particulièrement Carine MOMMEJA qui, début 2018, a dû gérer quelques dysfonctionnements dans le basculement de notre ancienne mutuelle à la nouvelle (dysfonctionnement informatique qui n'était pas de notre fait).

Tout est rentré dans l'ordre.

Quelques mots sur la vie des établissements

Au terme de deux années d'arrêt maladie, Mme RIPOLL, Directrice d'Aïntzina a été déclarée en inaptitude par la Médecine du Travail. Elle a quitté l'AEHM début janvier 2018.

Sylvain DECOUTEY, directeur par intérim depuis deux ans, a été nommé officiellement directeur titulaire d'Aïntzina.

▫ Le CPOM de Valençay, Hameau de Gâtines a été signé début 2018 avec l'ARS Centre Val de Loire pour la période 2017-2021. Il s'agit du 2ème CPOM signé pour cet établissement.

Il est le résultat de longues négociations menées essentiellement par Isabelle LEDUC, Monsieur De La TAILLE, négociations qui ont permis de signer un CPOM réaliste, tenant compte de certaines demandes de l'ARS mais garantissant à l'établissement les moyens pour réaliser ses objectifs.

A l'origine des négociations la demande de l'ARS était une réduction du budget de 600 000€ sur 5 ans. Nous sommes arrivés à une réduction de 150 000 € sur 5 ans.

▫ Nous sommes également en négociation pour signer un CPOM, toujours avec l'ARS Centre Val de Loire, pour l'établissement du Domaine de Chantaloup.

Cet établissement est une source d'inquiétude pour nous, en particulier pour son activité IEM et MAS déficitaire depuis plusieurs années.

Au dernier trimestre 2017, nous étions en position affaiblie pour négocier avec l'ARS et signer fin décembre 2017 comme le souhaitait l'ARS. Nous prenons le risque de nous faire imposer des objectifs difficilement atteignables.

En septembre un certain nombre de désaccords et d'incompréhensions sont apparus lors d'une réunion avec l'ARS à Orléans, à laquelle j'ai participé avec J. De La TAILLE, JY. MACE, P. PROQUIN et Madame BROUST.

Nous avons demandé et obtenu de la Directrice générale de l'ARS un report de signature du CPOM à fin juin 2018. Nous avons besoin de temps pour nous préparer.

L'association sur ses fonds propres (et après un appel d'offres) a commandé à un cabinet spécialisé « Cèdre-Santé » une mission d'accompagnement pour formaliser les axes essentiels du projet d'établissement outil essentiel permettant de construire un CPOM.

Le travail du Cabinet est terminé depuis quelques jours et il nous a bien aidé.

Dès son arrivée en mars nous avons confié à E. GOBIN la mission prioritaire de négocier le CPOM avec P PROQUIN.

J'ai participé le 25 avril 2018 à une deuxième réunion à l'ARS à Orléans en présence de Mme FAYET, Déléguée Départementale du Loiret, Mr VERGNAUD, Inspecteur.

J'étais accompagné de J. de la TAILLE, JC. CUISINIER RAYNAL, E. GOBIN et P.PROQUIN.

Cette réunion a permis de bien repositionner le CPOM.

D'autres réunions ont suivi entre Mr VERGNAUD, E. GOBIN et P. PROQUIN.

Les dernières informations que je peux vous donner est que l'élaboration du CPOM est en bonne voie, que des exigences de l'ARS ont été assouplies.

La date de signature est prévue le 25 juin à Chantaloup.

Ce sera pour l'établissement l'occasion de prendre un nouveau départ, de repenser certains points de son organisation et de son fonctionnement, d'améliorer encore la qualité du service rendu aux personnes accueillies.

▫ Pour La Machine, Sabine CONFORTI et Etienne GOBIN sont en négociation pour un premier CPOM avec le Conseil Départemental de la Nièvre.

La dernière rencontre avec le CD Nièvre a eu lieu mercredi dernier et Mme CONFORTI vous en dira davantage tout à l'heure.

Pour les établissements d'Aïntzina, Soustons et Tarnos nous entrerons en négociation CPOM en 2019 pour une signature au 1er janvier 2020.

Le chantier de réhabilitation-extension de la Résidence Tarnos Océan est achevé. Il a été inauguré le 18 septembre 2017. Nous avons un budget travaux de 8,5M€. Ce budget a été strictement tenu. Un grand bravo à Monsieur DUBOURG et aux équipes de la RTO pour cette réalisation.

La construction du pôle paramédical de Soustons et de 15 chambres FAM est en cours d'achèvement et l'ensemble sera inauguré en fin d'année 2018.

Sur ces questions, je laisse un peu de mon temps de parole à Mr DUBOURG.

❖ **Intervention de Michel DUBOURG, sur le point des travaux effectués, en cours, et à venir, dans les établissements.**

Pour parler de choses purement matérielles, nous allons commencer par l'établissement de :

La Machine : Notre bailleur (Nièvre Habitat) a délégué à l'AEHM la maîtrise d'ouvrage de travaux de mises aux normes moyennant une réduction de loyer sur deux ans.

Soustons : Le pôle « soins » s'est achevé à mi-année et mis en service avec pour perspective une livraison totale de l'ensemble mi 2018. Le budget initial est strictement respecté.

Valençay : Le sinistre du plafond de la balnéothérapie avait été réparé selon les préconisations de l'expert judiciaire. Après quelques mois seulement d'utilisation, les mêmes désordres sont réapparus. Un nouveau recours en garantie est relancé.

Dadonville : La régularisation des échanges de terrains avec la municipalité, par voie administrative suit son cours.

Boucau : Un programmiste a été désigné. Sa mission consiste à proposer cinq hypothèses de travail, à partir des besoins exprimés par les salariés, en vue de la rénovation architecturale du site (réorganisation, optimisation des surfaces et mise aux normes).

Tarnos : L'ensemble de l'opération extension réhabilitation a été livrée et mise en service fin juin 2017, à la grande satisfaction des salariés et résidents. Le budget initial est strictement respecté et des améliorations substantielles ont été apportées au projet.

❖ **Intervention de Mr JC. CUISINIER RAYNAL, administrateur et référent médical de l'AEHM**

Protocoles de soins actes de la vie courante (PAVC)

L'AEHM a instauré dans le domaine des soins un système de veille des pratiques qui permet de dépister les éventuels risques médicaux-juridiques. La pénurie de personnels infirmiers a entraîné dans certains établissements des transferts de compétence entre personnels infirmiers (IDE) et aide soignants (AS) ou accompagnants éducatifs et sociaux (AES). Ces transferts ont été observés en particulier dans le cas des alimentations entérales par gastrostomie.

Les Agences régionales de santé (ARS) ont été sollicitées pour obtenir les autorisations de dérogation nécessaires : deux possibilités ont été envisagées.

1. **Etablissement d'un protocole de coopération entre professionnels de santé (ARS Pays de Loire)**

Il s'agit, sur prescription médicale, de déléguer la fonction de nutrition parentérale à un AS en lieu et place de l'IDE. Ce protocole doit être soumis à autorisation de la haute autorité de santé (HAS) Son expérimentation est actuellement en cours à Valençay.

2. **Etablissement de protocoles internes de soins (ARS Nouvelle Aquitaine)**

Il s'agit d'identifier des procédures de soins dites « actes de la vie courante » qui peuvent être réalisées par des professionnels non infirmiers ou par un aidant naturel en dehors d'une institution. Ces actes de soins se situent dans l'aide aux fonctions de la vie courante (alimentation, respiration, soins courants), et l'alimentation entérale entre dans ce cadre. Ils peuvent également se situer dans le cadre d'une pathologie chronique stabilisée.

Dans tous les cas, ces actes restent sous la responsabilité du médecin qui décide de la prescription nominative « acte de la vie courante » et rédige la procédure écrite, l'infirmière délègue sa tâche et doit s'assurer que la formation adéquate a été effectuée.

Une étude pilote réalisée à Soustons a permis d'identifier 33 situations de soins entrant dans ce cadre : 26 soins simples, 6 protocoles d'assistance respiratoire, 1 protocole d'alimentation entérale. La liste des actes, les protocoles et les formations mis en place ont été validés par l'ARS.

L'extension de ces protocoles aux établissements de Tarnos et de Dadonville est actuellement en cours. Ils sont un outil indispensable pour clarifier ce problème de répartition des tâches entre les catégories professionnelles de personnels, ils apportent également aux résidents une importante amélioration de la sécurisation de leurs soins.

Je redonne la parole à Mr LACLAU.

Perspectives et projets

Je laisse la parole à E. GOBIN, qui va se présenter et vous indiquer les missions qu'il a déjà réalisées depuis son arrivée et son projet de travail pour les mois à venir.

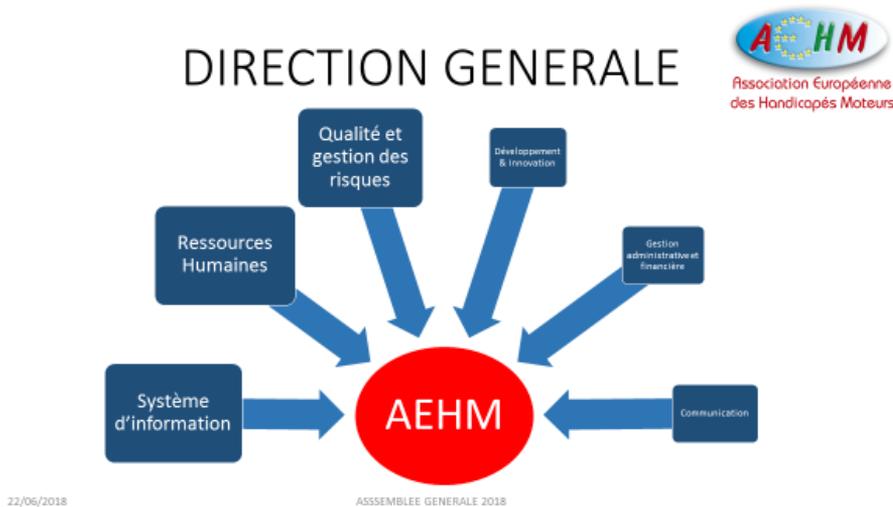
❖ Intervention de Mr Etienne GOBIN, Directeur Général de l'AEHM

Ayant pris mes fonctions en mars dernier, je ne peux que vous donner les perspectives dans lesquelles je souhaite concentrer mon action pour cette fin d'année 2018.

L'AEHM dispose d'atouts indéniables pour garantir une bonne gestion des établissements et services qui la composent mais certains domaines méritent d'être davantage structurés. En effet, par son histoire, l'AEHM est constituée de sites éparpillés sur le territoire national avec des fonctionnements propres à chacun et un siège social récent et encore très restreint en termes de ressources.

La direction générale d'une association se doit, au-delà d'accompagner chaque établissement dans leurs différents projets, de structurer et d'harmoniser certaines pratiques et de mutualiser un certain nombre d'aspects. C'est pourquoi, je me fixe, dans les années à venir, de travailler sur six domaines bien distincts :

1. La politique de ressources humaines,
2. Le système d'information,
3. La politique qualité et la gestion des risques,
4. La gestion administrative et financière,
5. Le développement et l'innovation,
6. La communication.



Ma priorité, dans un premier temps, va se concentrer sur les trois premiers points car ils représentent des enjeux majeurs pour une association qui compte aujourd'hui plus de 550 salariés et autant de personnes accueillies.

Nous allons devoir, avec les directeurs et le conseil d'administration, décliner et planifier un certain nombre d'actions dont le pilotage sera assuré par le siège. Pour illustrer mon propos, voici la feuille de route que je me fixe pour les mois à venir :

1. Déployer un politique des Ressources Humaines

- Garantir le dialogue social :
 - Mettre en place le CSE (comité social et économique)
 - Réviser les accords et négociations obligatoires (trouver un équilibre entre établissements et association)
- Harmoniser les pratiques en termes de :
 - Rémunération
 - Congés
 - Gestion du temps
 - Procédures (Disciplinaire, évaluation, recrutement, etc.)
 - Outils de pilotage et administration (définitions de fonction, indicateurs QVT, protocoles élections IRP, etc.)
- Harmoniser le cadre conventionnel (CCNT 51 et CCNT 65)
- Structurer et renforcer la formation professionnelle
- Prévenir les risques professionnels (sécurité et accidents au travail)

2. Construire un système d'information structuré

- Choisir et déployer le Dossier Unique de l'Usager
- Construire un schéma directeur cohérent :
 - Faire un état des lieux et définir un périmètre
 - Définir les besoins
 - Elaborer un cahier des charges (prise en compte de l'ergonomie, interopérabilité des logiciels utilisés, intégration du RGPD, etc.)
- Monter un plan de financement,
- Harmoniser les outils informatiques :
 - Déployer un logiciel « Dossier unique de l'utilisateur »
 - Mettre en place des Solutions RH (gestion du temps et paie)

3. Renforcer la démarche qualité et la gestion des risques

- Rédiger une politique qualité pour l'AEHM et la décliner en actions
- Harmoniser les outils de pilotage (projets établissements, référentiels d'évaluation, etc.).
- Poursuivre et renforcer la qualité de l'accompagnement
 - Réviser les outils loi 2002-2
 - Intégrer les recommandations de bonnes pratiques professionnelles
- Prévenir et gérer les risques de l'accompagnement
 - Construire un plan de continuité d'activité
 - Revoir la procédure et les outils de gestion des événements indésirables
 - Sécuriser les prestations de soins (projet de soins AEHM).

Je redonne la parole à M. LACLAU

Le rapport moral pour ma part est terminé. Avez-vous des questions ? pas de question, dans ce cas nous allons passer au vote.

**PREMIERE RÉSOLUTION : L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral du Président, décide de l'approuver.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

3. INTERVENTION DE MR JOBBE DUVAL, TRESORIER DE L'AEHM, COMPTE RENDU FINANCIER DE L'EXPERT COMPTABLE, MR MACE ET DE MR CRUEGE, LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

❖ Intervention de Mr JOBBE DUVAL, trésorier de l'AEHM

Nous allons vous présenter les comptes 2017 de façon la plus compréhensible possible. Vous entendrez les interventions de Mr MACE, notre expert-comptable ainsi que de Mr CRUEGE, notre Commissaire aux Comptes.

❖ Compte rendu financier de M. JY. MACE, expert-comptable

Bonjour à toutes et à tous,
J'ai l'honneur de vous présenter la situation financière de l'Association.

Un certain nombre d'éléments vous ont déjà été communiqués, à travers le rapport moral et le témoignage de Mr DUBOURG sur les différents chantiers qui ont été engagés au cours de l'année 2017. On va les retrouver au niveau des bilans de l'Association.

L'année 2017 a été marquée par les éléments suivants :

- **L'octroi du CITS (Crédit Impôt Taxe sur les salaires) aux associations :**

Le CITS est égal au produit des rémunérations inférieurs ou égales à 2,5 fois le SMIC annuel * 4%.
Le CITS représente 540 k€ pour l'AEHM.

- **Augmentation de la capacité d'accueil de l'établissement de TARNOS :**

Avec la fin des travaux d'extension – réhabilitation, la capacité d'accueil a été portée de 60 places à 65 places à compter de juillet 2017.

- **Travaux d'extension-réhabilitation pour TARNOS :**

L'établissement de Tarnos a engagé en 2015 des travaux d'extension-réhabilitation. Une première tranche de ces travaux a été livrée en 2016 pour un montant de 4,2 M€. Les travaux de réhabilitation ont été achevés au cours de l'année 2017. Au 31 décembre 2017, le coût total de l'opération s'est élevé à 8,3 M€.

- **Réception des locaux de la partie « soins » pour Soustons :**

L'établissement de Soustons a engagé au cours de l'année 2017 les travaux relatifs à la création d'un « Pôle Soins » et l'aménagement d'une aile dédiée à l'hébergement. Le Pôle « Soins » a été réceptionné en novembre 2017 pour un montant de 1.258 K€.

Les états financiers qui vous sont présentés englobent :

- L'activité de l'association
- L'activité des établissements

ACTIF			PASSIF		
en milliers d'euros	2017	2016	en milliers d'euros	2017	2016
			Subventions d'investissement	5 619	4 925
Terrains	483	483	Réserve de trésorerie	1 642	1 642
Constructions	19 139	14 949	Report à nouveau	862	670
			Résultat	206	172
Autres immobilisations	3 692	3 182	Provisions réglementées	4 471	4 215
Immobilisations en cours	227	2 170	Autres fonds propres	4 018	4 576
ACTIF IMMOBILISE	23 541	20 784	FONDS PROPRES	16 818	16 200
			Provision pour risques et charges	1 963	1 789
			Fonds dédiés	1 496	1 393
			PROVISIONS ET FONDS DEDES	3 459	3 182
			EMPRUNTS	14 383	12 319
Créances	2 833	2 600	Fournisseurs	1 324	1 252
Autres créances	1 168	451	Dettes sociales	4 250	4 188
			Dettes fournisseurs sur immob	516	820
CREANCES D'EXPLOITATION	4 001	3 051	Autres dettes	508	226
			DETTES COURT TERME	6 598	6 486
DISPONIBILITES ET PLACEMENTS	13 716	14 352	DECOUVERTS BANCAIRES		
TOTAL	41 258	38 187	TOTAL	41 258	38 187

◆ L'Equilibre Financier de l'AEHM :

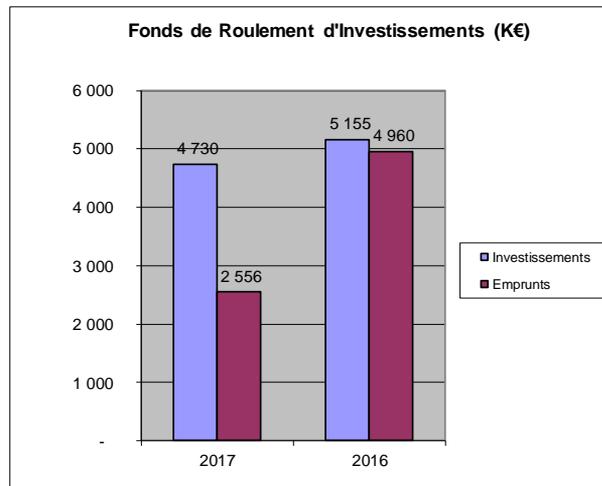
L'exercice de toute activité nécessite deux types d'investissements :

- L'acquisition et le renouvellement de biens pour accueillir les résidents.
- La couverture du besoin en trésorerie née du décalage permanent entre le règlement des dettes et l'encaissement des créances.

IMMOBILISATIONS 23 541 k€ Constructions Autres immobilisations Immobilisations financières	CAPITAUX PERMANENTS 34 660 k€ Fonds associatifs propres Subventions d'investissement Réserves Provisions pour charges Emprunts bancaires Provisions réglementées	FONDS DE ROULEMENT (F.D.R.) 11 119k€
11 119k€		
CREANCES D'EXPLOITATION 4 001 k€ Créances CD Créances ARS Acomptes versés aux fournisseurs Subventions à recevoir Autres créances Charges constatées d'avance	DETTES D'EXPLOITATION 6 598 k€ Dettes fournisseurs Dettes fiscales et sociales Produits constatés d'avance	EXCEDENT EN FONDS ROULEMENT 2 597k€
2 597k€		
		TRESORERIE : FDR - BFR 13 716k€
PLACEMENTS & DISPONIBILITE	13 716k€	13 716k€

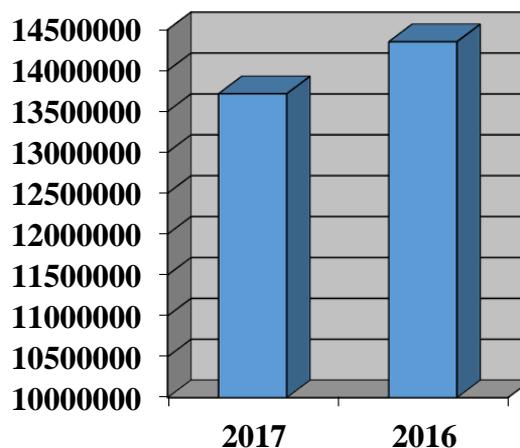
◆ Fonds de Roulement d'Investissement :

- Les investissements de l'année 2017 s'élèvent à 4.730 K€ contre 5.155 K€ en 2016.
- Les emprunts en cours représentent 14.383 K€ au 31 décembre 2017, contre 12.3019 K€ en 2016. Ceci s'explique par le déblocage de l'emprunt à hauteur de 2.556 K€.
- L'emprunt de Dadonville a fait l'objet d'une renégociation.



◆ Trésorerie :

- Elle diminue légèrement de 636 K€ mais reste à un niveau satisfaisant.
- Les produits financiers dégagés s'élèvent à 114 K€ contre 122 K€ en 2016.
- Il sera procédé à un reversement de 85.000 € auprès des établissements; identique à 2016.



◆ Le résultat de l'Association et des Établissements :

- Résultat Consolidé de l'association 623.757 € (après reprise résultat N-2)
 - Dont Résultat en Gestion Propre (Association) : + 8.729 €
 - Dont Résultat en Gestion Contrôlée (Établissements) : + 615.029 €

COMPTES DE RESULTATS SIMPLIFIE

	en milliers d'euros	2017	2016
Total Produits d'exploitation		36 327	34 896
Produits de la tarification		32 957	32 182
Autres produits		3 370	2 714
Total Charges d'exploitation		35 895	34 452
Charges de fonctionnement		6 850	6 519
Frais de personnel		25 240	24 891
Dotation aux amortissements		1 985	1 774
Dotation aux provisions et fonds dédiés		1 415	868
Autres charges		405	400
Résultat d'exploitation		432	444
Total produits financiers		114	122
Plus-values réalisées sur placement		114	122
Total charges financières		440	449
Intérêts des emprunts		355	364
Reversement aux établissements		85	85
Résultat financier		- 326	- 327
Produits exceptionnels		119	92
Charges exceptionnelles		19	37
Résultat exceptionnel		100	55
Résultat comptable		206	172
Reprise des résultats N-2		418	408
Résultat économique		624	580
Dont Résultat gestion propre		8	36

◆ Résultats des Établissements (Gestion Contrôlée) :

Les résultats soumis aux autorités de contrôle sont excédentaires, en légère augmentation par rapport à 2016. Tous les établissements de l'AEHM sont excédentaires.

AEHM -Gestion contrôlée			
Etablissements	2017	2016	VARIATION
AINTZINA	23 520	89 006	- 65 486
VALENCAY	21 995	10 928	11 067
SOUSTONS	204 856	121 071	83 785
LES ARENES	79 945	8 038	71 907
TARNOS	29 196	58 220	- 29 024
LA MACHINE	181 282	178 074	3 208
DADONVILLE	71 804	32 324	39 480
SIEGE	2 430	46 157	- 43 727
Total	615 029	543 819	71 210

◆ Evolution des Résultats :

La Machine : Le résultat de l'établissement ressort excédentaire à hauteur de 181 k€. Ce résultat résulte principalement de recettes d'activités (70 K€) et de recettes en atténuation supérieures au budget (130 K€).

Soustons : Les établissements landais sont financés par dotation globale pour les résidents landais et par prix de journée pour les résidents « non-landais ». Une évolution du ratio landais/non landais et à un taux d'occupation important des « non landais » a généré des produits de tarification supplémentaires.

Dadonville : L'ARS a accepté une dernière fois d'abaisser le niveau d'activité à réaliser au niveau d'activité projeté. Ce mécanisme a permis de ressortir excédentaire. Avant le passage en CPOM, l'ARS a également octroyé sur 2017 des crédits non reconductibles (CNR) à hauteur 453 k€. (Investissements, situation critiques, personnel...)

En conclusion :

La situation financière consolidée des établissements reste satisfaisante, tout comme les résultats.

Des projets sont en cours :

- La négociation des CPOM pour La Machine et Dadonville est prévue sur 2018
- La renégociation de l'emprunt de la MAS de Valençay est en cours.

Je vous invite donc à bien vouloir les approuver.

Je vous remercie de votre attention. Souhaitez-vous quelques éclaircissements ? Avez-vous des questions ?

**DEUXIÈME RÉSOLUTION : L'Assemblée Générale, après avoir entendu le compte rendu financier de l'expert-comptable, décide d'approuver ce dit rapport.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

❖ **Rapport financier de MR CRUEGE, commissaire aux comptes**

Je vais vous présenter deux rapports : un sur les comptes annuels et un sur les conventions réglementées. Si vous souhaitez les consulter, ils seront à disposition au siège social de l'AEHM.

S'agissant du premier rapport sur les comptes annuels, notre mission consiste à émettre un jugement et un avis. Nous intervenons en 4 temps : dans un premier temps nous rendons visite aux établissements, cette année nous avons visité 3 établissements : le COEM Aïntzina, la Résidence des Marizys et le Hameau de Gâtines.

Le second temps consiste à écrire à un certain nombre de partenaires de l'association : les banques, les fournisseurs, les assureurs, les avocats ... pour confirmer auprès de ses tiers un certain nombre d'information, qui apparaissent dans le rapport sur les comptes annuels.

Le troisième et quatrième temps concerne le contrôle des comptes des établissements et les comptes globaux de l'AEHM.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice, au 31 décembre 2017.

Le deuxième rapport consiste à signaler à l'AG les conventions, d'une part entre l'association et ses administrateurs, et d'autre part entre l'association et les directeurs d'établissements médico-sociaux. Aucune convention ne nous a été signalé cette année.

En conclusion, après les vérifications spécifiques prévues par la loi, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité, la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres de l'AG sur la situation financière et les comptes annuels.

Le président de l'AEHM, Mr Michel LACLAU invite l'Assemblée à approuver le compte rendu financier et le rapport financier du commissaire aux comptes.

TROISIEME RÉSOLUTION : Après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes, l'Assemblée décide d'approuver les comptes annuels 2017 de l'Association.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4. PRESENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITES DES ETABLISSEMENTS PAR LES DIRECTEURS (TRICES).

→ Résidence Tarnos Océan (par Christine DUCES) :

L'année 2017 a été marquée par la fin du projet d'extension et de restructuration de l'établissement. Ces travaux se sont étalés sur deux ans et demi ils ont permis de reconfigurer nos organisations en améliorant les conditions de vie des résidents.

Cet investissement a donné lieu au doublement de la surface de l'établissement avec notamment la création d'un pôle cuisine restauration et le déploiement des services autour de quatre unités de vie.

Notre agrément a également été modifié avec la création de 10 places en F.O. ce qui porte le total des résidents accueillis à 71 (dont un en accueil temporaire et cinq en accueil de jour). Parallèlement 11,7 ETP ont été créés pour permettre aux professionnels d'accompagner les résidents dans tous les aspects de leur vie. Notre budget se situe à hauteur de 4,1 million d'euros pour 2018.

J'aborderai rapidement cinq points :

- 1. L'admission des 10 nouveaux résidents** : Une préparation rigoureuse, en amont, avec les familles et les différents services a eu pour résultat des intégrations en douceur y compris pour de jeunes résidents (plusieurs résidents admis ont entre 20 et 22 ans). Ils ont ainsi pu aménager et investir des appartements neufs équipés de nombreux services domotisés. Ces dispositifs ont pour effet de favoriser l'autonomie et de simplifier l'accompagnement au quotidien : porte automatisée, rails de transferts motorisés.
- 2. L'accueil de 18 nouveaux salariés** : Il s'est réalisé sur une période très courte parallèlement à l'organisation de nouveaux services : restauration, lingerie, rééducation. En cuisine ont été embauchés : 6 salariés. Sur les hébergements : 3 salariés. Au service logistique : 4 salariés. Le temps de travail de la psychologue a été augmenté. Je remercie les cadres qui à l'occasion de ces importants changements ont fait preuve d'un important investissement et de compétences forts appréciables. Développer le service restauration a nécessité d'entrer dans un nouvel univers avec le déploiement de nouveaux métiers, ceci après deux ans de réflexion sur la conception architecturale et l'organisation. Les objectifs fixés ont été en partie atteints : qualité, sécurité alimentaire, repas variés et équilibrés, une organisation de travail optimale, pour aboutir en novembre 2017 à la livraison de repas à Aintzina et au fonctionnement de notre nouveau restaurant. À présent ces objectifs sont partiellement atteints : les formations HACCP, sur les textures modifiées, sur l'organisation de l'équipe, nous ont permis de nous améliorer collectivement afin de pouvoir livrer environ 300 repas par jour. Dans le domaine des formations réalisées citons notamment : logiciel de gestion de paye, de suivi budgétaire, l'accompagnement pour l'alimentation des personnes présentant des troubles de la déglutition, travail en hauteur, démarche RABC... Les formations PRAP continuent en 2017. Parmi les priorités fixées par la direction un indicateur important dont nous avons lieu de nous féliciter, une baisse importante du nombre d'AT en 2016 et 2017.
- 3. L'avancée du projet d'établissement** : Le travail sur les axes stratégiques et les fiches action a été mis en route en octobre 2017 grâce à la constitution de groupes de travail. Le travail a permis des débats et productions intéressantes, voire innovantes de la part des familles, résidents, personnels et cadres sur les thématiques suivantes : amélioration de la communication, place des familles, l'alimentation/ la restauration, la démarche éco responsable (comment éviter le gaspillage alimentaire et limiter les dépenses énergétiques), et l'accompagnement de la vie quotidienne dans le respect de l'individu et pour une pleine intégration.
- 4. Intégration sociale, inclusion, liens avec l'environnement** : De nombreuses conventions sont régulièrement signées et actualisées : pour le sport, les loisirs, la culture, la santé. C'est dans ce dernier domaine que nous avons à accentuer nos efforts. Les conventions renouvelées avec la ville de Tarnos donnent l'occasion aux enfants, aux jeunes et moins jeunes de partager activités sportives et culturelles avec les résidents.

À la croisée de l'intégration sociale et de la création artistique la réalisation du film « l'arbre au milieu du monde » par les résidents et personnels de la résidence intègre également des enfants, adolescents et habitants de la ville, pour une production attendue en octobre 2018.

Cette période de grands chantiers s'est achevée fin 2017. Je profite de cette journée pour féliciter l'ensemble des salariés, familles et résidents qui ont su accompagner la transition souvent avec patience, quelquefois avec inquiétude. L'aventure n'aurait pas été si belle sans l'appui, les conseils et le soutien du conseil d'administration.

Le 18 septembre 2017 nous avons ainsi eu l'immense plaisir de partager une magnifique journée, festive et conviviale, pour l'inauguration de ce projet.

5. Les perspectives : La contribution de l'établissement a été validée pour développer le projet Open Street Map. Ce projet totalement innovant et contributif, créé à l'initiative de l'Office inter communautaire du tourisme du SEIGNANX met les professionnels et les résidents en situation de cartographier tous ce qui est en lien avec l'accessibilité et le handicap sur le territoire de la communauté des communes : déplacements, parking, accès aux commerces et services, transports collectifs, culture, loisirs...

Le partenariat avec le service culturel de la ville de Tarnos s'est concrétisé à travers la réalisation du premier festival des arts de la rue le 10 mai 2018 au sein de la résidence, lors des fêtes de la ville. De nombreux résidents ont été associés à la préparation dans le cadre du comité de pilotage qui a tenu ses travaux durant un an. Tous les résidents ont pu profiter de cette manifestation haute en couleurs, où nous avons relevé une fréquentation de 500 Tarnosiens et voisins... une vraie réussite et une invitation à renouveler l'expérience en 2019.

→ Résidences André Lestang et des Arènes – Soustons (par Patrick DAUPHIN) :

Avant de présenter les grandes lignes de l'activité 2017 des établissements de Soustons, je souhaite remercier Isabelle LEDUC, son équipe, qui nous accueillent, M. LACLAU Président de l'AEHM, l'ensemble du CA, mes collègues directeurs, cadres des différentes structures sans oublier ceux de Soustons, avec qui nous partageons le travail au quotidien autour de ce bilan 2017. Bienvenue à Etienne GOBIN et Un clin d'œil à M. DOUCET maire de Valençay ancien partenaire ici présent.

2017, cette année a été marquée par : D'abord Les résidents : 3 résidents nous ont quittés sur cet exercice, et nous avons pu, sans problème, proposer ces 3 places à des résidents qui, par leur parcours, avaient déjà bénéficié d'accueil temporaire ou sur notre liste d'attente.

Pour rappel, les effectifs sont ainsi définis :

- 60 Résidents pour André Lestang (40 places FAM et 20 places FO)
- 32 résidents pour Pierre Lestang (11 places FAM et 21 places FO)
- 5 Accueil de jour
- 20 résidents suivis par le SAVS, pour un budget global de 6,5M€.

Le chantier en cours : Ma prise de fonction en avril 2017 s'est passée au même moment que la construction de la phase 1, c'est-à-dire le pôle médical et paramédical. La livraison de ce bâtiment a pu être faite au 1er décembre 2017, avec en parallèle, le début de la phase 2, bâtiment pour accueillir 15 résidents FAM, ouverture prévue pour le 1er octobre (livraison en juillet 2018).

Ce nouveau bâtiment accueille l'infirmerie, bureau du médecins, salles de soins, médicaments, bureaux psy, salles kiné, ergo, multisensoriel, balnéo, esthétique....

Je remercie M. DUBOURG pour cet énorme chantier, via ses conseils du « métier », de son analyse fine des entreprises et parfois des stratégies un peu particulières de certains corps de métiers !!...

Nous aurons l'occasion de vous accueillir en 2018 pour l'inauguration de ces bâtiments, peut-être à l'occasion des journées AEHM de Décembre ?

L'avenant n°2017 du 15 mars 2017 : Un autre chantier a été déployé et a mobilisé une grande partie des professionnels pour redéfinir les fiches de fonction et entre autres les actes de la vie courante. En effet, la question de la prise en compte du « soin » est un problème de fond dans nos organisations médico-sociales et ne s'est jamais vraiment posée à « certaines époques » dans les établissements. L'évolution du soin dans les structures a amené le législateur à repositionner les acteurs de terrain et entre autres à revaloriser les aides-soignants et à redéfinir les délégations de soin. Nous avons mené tout ce travail en 2017 pour redéfinir les délégations de soins propres à chacun, mais aussi réactualiser nos protocoles internes. Je remercie le Dr CUISINIER RAYNAL et M. MARTIN de l'ARS présents, qui ont validé cette réflexion, qui a été mise en application dans l'ensemble des services de Soustons.

Le projet d'établissement : Je l'avais évoqué l'an dernier, c'est une réalité qui a débuté par le travail de réécriture du projet d'établissement des structures de Soustons, débuté en décembre 2017 via un comité de pilotage. La présentation sera à faire au Conseil d'Administration en octobre 2018.

Le personnel :

- Le service paramédical : La médicalisation de plus en plus importante sur le site des Arènes et l'intervention de plus en plus fréquentes d'IDE libérales, avec un besoin de plus en plus élevé, nous ont amené à revoir ce fonctionnement et à repenser un nouvel accompagnement pour garantir un meilleur accompagnement, et la sécurité des résidents.

Avec l'accord de l'ARS 40, nous avons pu à moyen constant, étoffer notre pôle paramédical d'un poste d'infirmière à temps plein 7/7 jours sur les Arènes.

- Nous mettons en œuvre pour cette année une nouvelle organisation avec l'ouverture du FAM. Via des critères analysés par les différents professionnels, les pôles 1 et 2 du FAL disparaîtront et nous revenons à 4 hébergements avec leur projet et fonctionnement propres.

L'équipe des professionnels de tous les services est mobilisée au quotidien dans cet accompagnement autour de bons moments, mais aussi qui passe par des périodes plus difficiles, chacun peut exprimer ses difficultés et les partager avec sa hiérarchie.

Je remercie tous les professionnels de tous les services pour leur implication quotidienne.

Je remercie Dominique PALEIX (chef de service) qui m'a accueilli et que j'ai beaucoup apprécié via son analyse, son esprit malicieux et enjoué.

Bienvenue à Christophe HUGONNOT, malheureusement absent ce jour. Merci à Bernadette, Cédric, Pascal, collaborateurs très proches qui m'aident à gérer et faire évoluer ces structures.

Nos actualités : Vous les connaissez, elles sont riches et variées toute l'année, à la fois au sein des foyers, comme sur l'extérieur. Vous constaterez dans le rapport d'activité la richesse de ces accompagnements, qui amènent des résidents du SAVS, des Arènes, à participer chaque jour à des activités.

Je ne les citerai pas toutes, les activités phares (l'Estanquet, le sport, l'informatique...), mais aussi toutes les animations en salle Rouchéou avec la venue de groupes pendant la saison culturelle, les résidents profitent pleinement de ces spectacles partagés avec un public extérieur.

De nouveaux partenariats ont eu lieu avec une chorale, avec la participation des résidents des Arènes et un groupe vient de se créer.

Quelques points sur la dynamique de projet commencée en 2017.

- La sécurisation des chambres et des résidents : l'étude menée en 2017 a permis de bénéficier d'une subvention du CD40 pour l'équipement de nouveaux appels malades du FAL et étendre par la même occasion le réseau informatique sur les différents pôles.
- Le changement de véhicules plus adaptés et confortables avec des couts à l'achat très intéressants.
- Le pôle médical et paramédical a travaillé sur l'aménagement des salles, il en résulte que pour septembre 2018, un espace multi-sensoriel (de type Snoezelen) ouvrira, ainsi qu'une baignoire balnéo.
- Le dossier de l'usager, à l'étude en 2017 à mon arrivée, m'a permis aussi de revoir le chantier de connectique et l'achat d'ordinateurs sur 2017 (pas d'informatique sur les hébergements). Reste maintenant à mettre le bon logiciel, ce qui permettra d'assurer une traçabilité optimum concernant le dossier de l'usager.

Que dire de mieux de 2017. Que 2018 soit la concrétisation de 2017, avec le déménagement des résidents, la fin de la réécriture du projet d'établissement, et peut-être vous inviter toutes et tous à l'inauguration de ces nouveaux bâtiments. Je lance l'appel à Michel LACLAU.

Le CPOM sera le prochain chantier des structures AEHM du Sud-Ouest et, je l'espère, pouvoir continuer à travailler sur la même dynamique et avec les mêmes moyens.

Chers valencéens, résidents, parents, cadres, amis sympathisants..., je vous souhaite une bonne fin de journée et un très bel été.

→ Résidences Les Marizys, La Machine (par Sabine CONFORTI) :

En 2017, les services de l'établissement restent non médicalisés, avec un renouvellement des autorisations en janvier pour le Foyer et le SAVS.

A ce jour, nous offrons donc 81 places d'accueil en hébergement permanent et 1 place d'accueil temporaire en agrément foyer de vie et 18 places en SAVS.

A sa création en 2016, le service mobile s'est installé dans un bureau aux PDA et en mars 2017, il a déménagé dans des locaux situés au centre de La Machine, L'identité du service a été renforcée aussi bien vis-à-vis de tous les foyers de vie avec qui il travaille en étroite collaboration qu'avec les partenaires.

L'ARS Bourgogne Franche Comté a répondu négativement à la demande de médicalisation adressée en 2015 par l'établissement. La situation de l'établissement reste fragile en termes d'accompagnement aux soins et l'avenir s'annonce plutôt morose pour les habitants de la Nièvre et donc les usagers de l'AEHM. Fin 2018, 51 résidents sur 81 risquent de se retrouver sans médecin généraliste à La Machine.

Le taux d'occupation prévisionnel est réalisé pour l'agrément FOYER (98%).

Pour le SAVS, le taux prévisionnel étant de 100%, un départ doit être systématiquement remplacé sans attente. En 2017, il est passé en jours plutôt qu'en mois et il a atteint 98%.

Pour le service mobile, le nombre de suivis en coordination a plus que doublé par rapport à 2016. Le service compte un total de 51 dossiers. La file active moyenne annuelle est de 26 suivis.

L'effectif accueilli est resté stable et au complet pour le Foyer au 31/12/2017. 3 personnes ont été accueillies de manière temporaire.

Le SAVS a compté une entrée et une sortie.

Si 2017 n'a pas enregistré de mouvement, 2018 pourrait donc en compter au moins 8, sans dégradation de l'état de santé d'autres résidents.

35 résidents sont potentiellement admissibles au sein du Service mobile, soit 43% des résidents accueillis (contre 31/81 en 2016, 38%) ; l'accompagnement au vieillissement est une problématique quotidienne.

17 résidents, soit 21% de la population accueillie est ancrée à La Machine depuis l'ouverture, soit depuis presque 30 ans (28 ans exactement).

Du côté des ressources humaines, 11 sorties CDI et 6 entrées et 150 actions de formation. Trois objectifs principaux ont accompagné la conduite du changement : la sécurité, le droit des usagers et l'accompagnement.

Le projet de rénovation architecturale a été travaillé tout au long de l'année de manière à optimiser les travaux et répondre au mieux aux objectifs fixés ; créer de meilleures conditions d'accueil des résidents et de travail des salariés. Cette réflexion a finalement abouti à un projet qui répond à l'ensemble des besoins recensés, en adéquation avec le projet d'établissement en cours d'écriture. Un registre d'accessibilité a été mis en place. Un nouveau logiciel de paie a été installé.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Le projet d'établissement est en cours d'écriture, en conformité avec les cinq enjeux fondamentaux pour l'avenir de l'établissement :

- Le projet d'adaptation de l'outil architectural dans un souci de mise aux normes, d'amélioration continue des conditions de travail et d'accueil du public,
- L'évolution des emplois compte tenu du niveau de dépendance de la population accueillie et de son vieillissement,
- La promotion du SAVS,
- L'évolution du dispositif des appartements,
- La pérennisation et le développement du service mobile de coordination des soins.

La question de la médicalisation est mise en sommeil, malgré une réalité qui renvoie quotidiennement à la question de l'accès aux soins de notre public, suite à des départs progressifs de médecins ou de spécialistes du territoire.

Dans ce contexte incertain, la structure continue tout de même à se tourner vers l'avenir, en prévoyant son évolution, avec les moyens qui lui sont alloués et les perspectives du CPOM, avec le soutien de l'AEHM.

→ Domaine de Chantaloup (par Patrick PROQUIN) :

L'année 2017 a été très intense en projets tant pour les enfants et les résidents que pour l'ensemble des équipes du Domaine de Chantaloup.

Nous avons continué la démarche d'élaboration des projets d'établissements de Chantaloup (IEM, MAS et SESSAD). Nous avons formalisé le groupe de pilotage en 2016 et c'est au début de l'année 2017 que nous nous sommes retrouvés en réunions de travail permettant à chaque professionnel d'apporter sa contribution.

A partir d'un diagnostic partagé prenant en compte les éléments de l'évaluation externes, les valeurs et les principes du projet de notre association ainsi que la mission qui nous ait confiée, le processus d'élaboration collégiale de ces projets avait pour objet de travailler :

- 1) Sur l'appropriation d'un outil-projet au service des enfants et des adultes et de leur famille dans la transition passé-présent-avenir.
- 2) De favoriser la démarche d'appropriation par les acteurs professionnels afin de soutenir l'articulation des fonctions (25 fonctions différentes dans l'établissement) en déclinaison du projet associatif : passer d'un fonctionnement pluridisciplinaire à un projet transdisciplinaire dont le projet individuel est au centre du dispositif.
- 3) De favoriser un processus de co-évolution qui nous inscrit dans une démarche d'exploration du sens.
- 4) Réactualiser les projets par une démarche collective porteuse de sens.
- 5) Respecter les orientations et les exigences réglementaires (ARS, ANESM, etc.) tout en favorisant la pertinence de l'action en faveur des enfants et des résidents.
- 6) Favoriser et organiser la concertation entre les services sur le Domaine de Chantaloup pour développer des ressources comme par exemple, mettre en place de l'accueil temporaire à la MAS pour des enfants qui ont une orientation MAS (préparation au passage à la vie en établissement d'adulte).
- 7) Poursuivre et développer le partenariat avec les structures médicales et spécialisées pour sécuriser le parcours médical des enfants et des résidents. De ce point de vue, la télémédecine contribuera utilement à favoriser nos relations.

Le processus d'élaboration des projets d'établissements nous a invités à réfléchir, par la mise en place d'une formation interne, sur la fonction, la place et le rôle que chacun doit occuper dans l'équipe transdisciplinaire¹.

S'agissant du CPOM 2018-2022, le diagnostic a reçu un avis très favorable et nous a permis de dégager dans un premier temps 4 axes :

- 1) Valoriser et adapter le plateau technique des ESMS de Dadonville dans une logique de parcours (dispositifs d'accompagnement pour tous).
- 2) Accompagner les professionnels dans un parcours de professionnalisation et de changement des pratiques et développer des actions de soutien personnel.
- 3) Développer les partenariats et les coopérations.
- 4) Mettre en œuvre les systèmes d'information permettant un accompagnement au plus près des besoins.

La signature du CPOM est prévue le 25 juin 2018. Les différents échanges entre l'association et l'ARS ont permis un rebasage du coût à la place pour les enfants du SESSAD et les résidents de la MAS ce qui nous permettra de renforcer la qualité des accompagnements et assurer de meilleures conditions de travail aux professionnels de Chantaloup. En contrepartie, nos établissements devront augmenter l'activité sur les trois services pour atteindre d'ici trois ans un taux d'occupation de 90%. Il nous a donc fallu commencer dès 2017 à nous réorganiser pour permettre des accueils supplémentaires à la MAS. Du côté de l'IEM, les parents et les professionnels se sont préparés à l'ouverture sur 210 jours en 2018, car jusqu'en 2017, l'Institution était ouverte 205 jours. Une difficulté se pose pour le SESSAD car, du fait de l'impossibilité de recruter des paramédicaux dans

¹ Le travail transdisciplinaire s'entend ici comme un dialogue, un échange entre plusieurs approches autour d'un objet qui n'appartient pas en propre à une discipline.

notre département et en particulier sur le territoire du Pithiverais Gatinais, il nous sera difficile d'assurer l'ensemble des actes demandés.

Au mois de décembre 2017, l'association a décidé de venir en soutien à la finalisation des projets d'établissements de Chantaloup et du CPOM par la mise en place d'une mission d'appui. Cette aide a débuté au mois de février 2018 et contribuera à définir des axes stratégiques pour les cinq années à venir. Elle s'inscrit dans la complémentarité du travail avec les équipes. Les axes stratégiques des projets d'établissement s'inscrivent dans le cadre du CPOM 2018-2022.

L'arrivée du Directeur Général début mars 2018 a contribué à soutenir et à améliorer le travail engagé tant sur le CPOM que sur les projets d'établissements. Ce travail de concertation entre nous a permis de finaliser un CPOM abouti.

Le budget 2017 nous a permis d'assurer nos missions. Nous avons obtenu des moyens complémentaires au budget initial sous forme de Crédits Non Reconductibles ce qui nous a permis :

- 1) De renforcer nos moyens en formation pour qualifier les professionnels et assurer la continuité du service par l'apport d'un budget complémentaire pour les remplacements.
- 2) De renforcer le confort des enfants et des résidents en installant un appel malade. Cette installation permet une intervention plus rapide en cas de besoin auprès d'un résident et amène une commodité de travail car chacun des professionnels est équipé d'un téléphone permettant d'être joint pour apporter une aide à un collègue. Ces CNR permettront aussi de changer le service de sécurité incendie.
- 3) D'autres CNR ont facilité le transport de certains enfants. Nous avons pu aussi développer des projets culturels (musique, groupes de musique) pour les enfants et les adultes.
- 4) Nous avons aussi obtenu un budget pour l'installation de la télémédecine.

Ce rapport d'activité me permet aussi de souligner la qualité des relations avec nos partenaires : l'ARS, le Maire et les adjoints de Dadonville qui soutiennent nos projets par leur engagement dans des actions communes et la mise à disposition de matériel pour la réalisation de nos fêtes. Nous participons aussi au téléthon. Nous devrions aussi aboutir rapidement aux échanges de terrain grâce à la détermination du Maire et de notre administrateur référent. Je tiens aussi à remercier les bénévoles qui participent à différentes activités comme les sorties joëlette et vélo pousseur qui font le plus grand bonheur des enfants et des résidents, les bénévoles des chiens visiteurs, d'une chorale de Dadonville, etc. mais aussi l'aide de certains parents qui s'investissent sur le Domaine.

Je profite aussi de cette Assemblée Générale pour souligner et remercier l'investissement et l'aide des administrateurs qui s'investissent sans compter. N'oublions pas que cet investissement est bénévole.

Ce rapport d'activité me donne l'occasion de remercier tous les professionnels des établissements de Chantaloup pour leur implication dans la réalisation des projets d'accompagnement des enfants et des résidents. De belles choses sont réalisées quotidiennement dans l'accompagnement des publics qui nous sont confiés mais également avec leur famille. Je les remercie pour la qualité du « sur mesure » qu'ils réalisent chaque jour et pour leur persévérance.

→ COEM Aïntzina (par Sylvain DESCOUTEY) :

Il m'incombe de présenter ce rapport d'activité 2017 en tant que directeur en poste depuis le 10 janvier 2018, suite à un intérim de 2 ans en remplacement de Michèle RIPOLL.

Je tiens à remercier le Président et l'ensemble du Conseil d'administration de l'AEHM pour ma nomination à ce poste. Je suis fier d'occuper ce poste de direction au sein de cette association, composée de membres bénévoles, dynamiques et compétents. Ils représentent une assise et un soutien pour nos projets, ils œuvrent quotidiennement au développement de notre association pour le bien être des usagers et résidents en situation de handicap. Je ne vais pas tous les citer, je n'ai pas souvent l'occasion de le faire, je vous remercie de les applaudir.

Je souhaite bienvenue à Etienne GOBIN, nouveau DG AEHM, et je salue mes collègues directeurs qui sont présents aujourd'hui avec qui j'ai toujours plaisir à échanger et s'entraider.

Je remercie les responsables de pôle et chef de service d'Aïntzina qui ont participé à la rédaction de ce rapport d'activité : Florence APESTEGUY, Sandra LAZOU, Michèle LAMOTE, Maïder AMESTOY. Je souhaite la bienvenue à Claire HISCOSK, nouvellement recrutée pour remplacer Michèle LAMOTE, partie en retraite. J'en profite pour les féliciter et les remercier du travail remarquable qu'ils effectuent tous les jours. La compétence, la complémentarité et la convivialité de cette équipe cadre a contribué à la réussite des divers projets menés en 2017.

Je remercie et je félicite tous les salariés d'Aïntzina qui travaillent quotidiennement auprès des enfants. Je n'oublie pas les professionnels des secteurs administratifs et logistiques dont l'action détermine la qualité de l'accompagnement des enfants.

2017 est une année de prospective pour le COEM Aïntzina :

- Le travail d'actualisation du projet d'établissement a débuté en 2017, il est en cours de formalisation avec 2 coordonnatrices : Sandra LAZOU et Emily DUBOURG. L'ensemble des équipes a participé, ainsi que les familles et leurs représentantes au CVS.

Pierre MARCOTTE, administrateur référent de l'établissement nous soutient dans cette démarche en lien avec notre projet associatif de l'AEHM.

- Une étude des besoins architecturaux a été réalisée par un COPIL composé de professionnels de l'établissement. Une étude d'un programmiste est en cours suite à un appel d'offre réalisé début 2018. Grand merci à Michel DUBOURG...

L'antenne de Morcenx a trouvé son rythme de croisière. L'organisation en pôle (Pôle petite enfance (0-6 ans), le Pôle enfance (6-10 ans) et le pôle ado (10-14 ans) est effective depuis septembre 2016, ce fonctionnement semble trouver lui aussi son rythme.

L'amélioration des conditions de travail en partenariat avec les Instances Représentatives du Personnel, notamment sur l'organisation générale, la prévention des risques psycho-sociaux, la diminution du bruit et des accidents du travail, la démarche PRAP, ...

La mise à jour des définitions de fonction et la réalisation des entretiens professionnels.

L'amélioration du système d'information par une mise en œuvre d'un réseau de partage d'information et la perspective d'un logiciel intégré de gestion du dossier des usagers.

La poursuite des actions de développement des partenariats avec les établissements médico-sociaux du territoire sur Boucau et Morcenx, les communes, les associations, ...

2 jours de formations studieuses et conviviales ont eu lieu en octobre pour la deuxième année. L'ensemble des professionnels a pu s'inscrire à des formations centrées sur l'accompagnement, la communication, la sécurité, le travail d'équipe et l'improvisation.

Les animations et partenariats pilotés par les salariés dynamisent le quotidien : journées de partage avec écoles et centre de loisirs, courses de joëlettes, vide poussette, Noël, carnaval, fête école ...

→ **Hameau de Gâtines, Valençay (par Isabelle LEDUC) :**

Voici quelques événements qui se sont déroulés au Hameau de Gâtines durant l'année 2017.

Le contrat pluriannuel d'objectif et de moyens (CPOM) est signé depuis avril 2017. Le prisme de la constitution de ce contrat est la personne accueillie.

Nous avons 3 grands thèmes, à savoir :

I Adapter l'offre de service à l'évolution des besoins

- Évolution du public accueilli -
- Redéfinition des projets d'apprentissage : restructuration des ateliers - ESMS IEM
- Réaffectation des locaux : projets architecturaux - ESMS IEM/MAS
- Accessibilité des locaux : ESMS SESSAD

II Développer la qualité de l'accompagnement

- Développer l'accès à l'expertise médicale
- Développer la scolarisation des jeunes (inclusion scolaire)
- Prévention et gestion des risques

III Adapter le Hameau de Gâtines aux enjeux des politiques publiques/du secteur

- Mise en place d'une réponse accompagnée pour tous
- Mise en œuvre d'une politique de réduction des coûts
- Action de formation
- Démarche qualité

Nous avons co-construit avec différents métiers professionnels l'élaboration d'une organisation en pôle. Ces pôles partent des besoins et des souhaits des personnes sur le champ du soin, l'autonomie et le social. Nous avons constitué une organisation qui permet les passerelles entre les 3 structures existantes du Hameau mais également avec les structures extérieures. Plus globalement, nous avons conçu des plateformes de services. Cette nouvelle organisation est effective au 1^{er} septembre 2018.

La classe au collège de Valençay a démarré en septembre 2017. En cette fin d'année scolaire, les élèves vont à pied au collège et déjeunent au collège ce qui n'était pas le cas en septembre. Je prévois une collaboration entre l'école primaire de Valençay et les enfants que nous accompagnons de 6 à 10 ans.

L'Association s'est inscrit dans le dispositif « différents et compétents ». Le Hameau de Gâtines bénéficie désormais de ce dispositif et deux jeunes adultes se sont inscrits durant l'année 2017 et 2018. Ils ont obtenu une reconnaissance les qualifiants dans le domaine qu'ils ont travaillé durant cette année.

Depuis septembre 2017, nous avons 6 infirmières dans l'Etablissement. Ce qui nous permet de maximiser la présence d'une infirmière sur 24h dans l'Etablissement.

D'un point de vue architectural, nous n'avons pas engagé de gros travaux en 2017. En effet, la co-construction des pôles a mobilisé l'équipe de direction. Nous n'avons pas voulu ouvrir d'autres gros projets. Cependant, avec la collaboration du coordinateur technique et de son équipe, nous avons programmé des rénovations sur 2018. Ce qui explique des travaux en cours dans le bâtiment dans

lequel nous sommes. Nous aménageons un bureau de secrétaire médicale avec une salle d'attente pour les personnes accueillies et les parents et un espace de stockage archives médicales. Nous embellissons également quelques bureaux comme ceux des psychologues que nous rendons iso phoniques. Et bien d'autres projets sont à venir dans le courant de l'année.

D'un point de **vue managérial**, nous avons eu :

- **Sur l'IEM** : 2 départs à la retraite équivalent globalement à 1.80 ETP, 4 démissions équivalentes 3.5 ETP et 2 licenciements pour inaptitude pour 2 ETP et 1 licenciement économique suite à l'externalisation du ménage. J'ai accompagné la professionnelle à obtenir un travail à l'extérieur. Nous avons réalisé 6 recrutements.
- **Sur la MAS** : 3 démissions et deux recrutements de 2 ETP.
- **Sur le SESSAD** : 1 démission et 1 recrutement.

Nous avons mis en œuvre des formations dont quelques formations collectives portant sur :

- Accompagnement de la population en situation de handicap moteur ;
- Accompagnement des personnes en fin de vie ;
- AFGSU ;
- Améliorer la communication parents/rééducateurs ;
- La bientraitance.

Nous avons des professionnels qui ont suivi des formations diplômantes. Je félicite :

- Mme Isabelle VALLET, infirmière pour l'obtention d'un DU d'Hygiène ;
- M. Olivier HUYNH, chef de service pour l'obtention du CAFDES ;
- Mme Corinne MANDE, kinésithérapeute pour l'obtention du diplôme cadre de santé.
- Mme Sandrine COUDRAY, auxiliaire de vie pour l'obtention du diplôme d'aide-soignante. Elle a été promue en ce sens en interne.

Les **perspectives** à venir :

- La mise en place des pôles ;
- L'augmentation du nombre de personnes inscrit dans le dispositif « différents et compétents » ;
- La mise en place opérationnelle de l'outil télémédecine pour lequel j'attends l'arrivée du cadre de santé qui est en cours ;
- L'augmentation des enfants dans les écoles ;
- Conception d'une salle de cinéma à la MAS avec la création d'une cloison mobile.

5. QUITUS AUX ADMINISTRATEURS.

Mr LACLAU reprend la parole et soumet au vote de l'AG le quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'ensemble des établissements de l'AEHM au cours de l'année 2016.

SIXIEME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale donne son quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour la bonne gestion de l'association au cours de l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Mr LACLAU remercie l'assemblée pour la confiance faite aux administrateurs, à l'ensemble du personnel, Directeurs et ensemble des salariés, partenaires et bénévoles qui interviennent dans nos associations.

6. RENOUELEMENT ET ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Il y a six administrateurs renouvelables cette année : Madame Chantal GALLOU, Monsieur Pascal SCHWINDOWSKI, Monsieur Bernard CAPDEVILLE, Monsieur Gonzague JOBBE-DUVAL, et Monsieur et Madame MALLEZ, étaient sortants. De ces six administrateurs, trois ne se représentent pas : Mr et Mme MALLEZ et Mr CAPDEVILLE.

Le Conseil d'Administration a coopté cinq nouveaux administrateurs : Mr Bruno FABRE, Mme Geneviève ROBINO, Mr Jean René MARTIN, Mr Jacques PINSOLLE, et Mr Jean Marie MIRAMON.

La question du vote à bulletin secret est posée à l'assemblée. Les membres sont d'accord pour un vote à main levée.

Présentation et vote pour ces 8 candidats, qui sont élus à l'unanimité.

Cette année, nous serons à 14 membres au conseil d'administration.

Le Président remercie les administrateurs qui font tout ce qu'ils peuvent pour développer cette association pour le plus pur bénéfice des résidents.

7. QUESTIONS DIVERSES

Mr SALVERT soulève la question de l'obligation de nommer un DPO : un « Délégué à la Protection de Données », au sein de l'Association, afin de mener le RGPD : « Règlement Général sur la Protection des Données ».

Réponse M Laclau : cette question sera traitée à la réunion du Conseil d'administration qui suit cette AG.

La séance est levée à 17 heures.

Le secrétaire de séance
Pierre MARCOTTE DE QUIVIERES

Le Président
Michel LACLAU